



Contact

COMMUNE DE NEAUFLES - SAINT - MARTIN LE MOT DU MAIRE

Sommaire

Conseil Municipal p 2 à 3

Budget p 4 à 5

Rappels règlementaires p 6

Vie locale p 6 à 9

CCAS p 9

Temps forts p 10 à 12

Agenda p 12

Dans le rétro p 13 à 15

Nos amis les bêtes p 16

Partages p 17 à 20

Chères Neaufléennes, Chers Neaufléens,

La météo de ces dernières semaines a parfois la fâcheuse tendance à vouloir nous démontrer le contraire, mais depuis le 21 juin, c'est bien l'été. C'est une réalité qui s'impose à tous, la nature est difficile à maîtriser et la tonte est, pour les agents communaux comme pour nous, une épreuve de force ; le village est très étendu, sans compter le parc Nature. Les agents ne peuvent être partout. Certains administrés se questionnent sur « *le qui fait quoi* » en matière d'entretien aux abords de son domicile. Aussi, je vous invite à consulter l'arrêté municipal en fin de journal pour vous éclairer.

En mars dernier, le Conseil Municipal a adopté le budget 2024, vous constaterez que fidèles à nos engagements de campagne, grâce à une gestion maîtrisée de nos dépenses, nous n'avons pas augmenté la part communale des taxes habitation pour les résidences secondaires et foncière et ce, malgré l'inflation qui nous impacte depuis plusieurs mois. Comme vous pourrez le lire en page 4 et 5, nous avons construit un budget 2024 prudent certes mais compatible avec la poursuite des projets à concrétiser. La sécurité est au centre de nos préoccupations avec l'installation de caméras de surveillance en entrées et sorties de village permettant ainsi aux autorités compétentes de diligenter leurs enquêtes plus rapidement. Les dossiers de sécurisation des routes départementales avancent dans le bon sens, même si les contraintes administratives semblent longues. Messieurs le Préfet de l'Eure et le Sous-Préfet des Andelys ont pu constater les problématiques de ces voies dues à la vitesse excessive lors d'une visite de terrain en avril dernier.

Les autres dossiers : PLU, énergies renouvelables, jeux pour enfants, ruissellement d'eaux pluviales, réhabilitation du clocher de l'église et du préau de l'ancienne école sont en cours d'instruction (préparation des dossiers techniques pour bénéficier de subventions). Le travail ne manque pas, beaucoup a été accompli, beaucoup reste à faire. Mon ambition de vous accompagner dans l'amélioration de votre qualité de vie reste intacte. Nous avons tissé des liens forts et j'y suis attachée. Vivre à Neaufles c'est habiter dans un village familial et accueillant. Organiser des événements gratuits et populaires en partenariat avec les diverses associations de la commune, est une volonté assumée. Consciente que la proximité est un acteur fort de notre action, avec le Conseil Municipal, nous vous proposons une participation citoyenne le samedi 21 septembre prochain, lors des journées du patrimoine (à retrouver en page 12).

J'espère vous rencontrer lors de cette journée qui se veut participative mais avant tout conviviale !

En attendant, je vous souhaite un été lumineux et chaleureux.

Sonia Lacas.

Restons en lien

Mairie
19 rue St-Martin
27830 Neaufles St-Martin

 02 32 55 00 04
06 46 24 51 68 (urgence
uniquement)

 Mairie.neaufles@yahoo.fr

 Mairie
Neaufles-Saint-Martin

 Panneau Pocket

 Lundi
de 9h00 à 12h00 et
de 13h30 à 18h30 (sur
RdV)

Mardi et vendredi
de 13h30 à 18h30

Jeudi
de 16h00 à 18h30

Mercredi et samedi
de 9h00 à 12h00

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 MARS 2024

- Vote des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2024** ➡ Après délibération, les membres du Conseil Municipal, par 13 voix pour et 1 abstention maintiennent le taux d'imposition pour 2024. Les élus refusent l'augmentation de la part communale du taux d'imposition.
- Provisions pour créances douteuses** ➡ La constitution d'une provision pour créances douteuses est une obligation comptable. Elle doit représenter 25% du montant des créances les plus anciennes. Le conseil municipal valide à l'unanimité la constitution d'une provision pour un montant de 267,74 €.
- Admission en non valeur** ➡ Le comptable du trésor public a présenté à la commune 3 demandes d'admission en non valeur pour un montant de 1 283,61 €. Les procédures de recouvrement étant restées infructueuses, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote pour l'inscription des crédits budgétaires à l'article 6541 du budget primitif 2024.
- Sente des Chantemelles (choix devis)** ➡ Suite à la décision du Conseil Municipal du 15 novembre 2023 d'effectuer des travaux de revêtement de sol Sente des Chantemelles, deux devis sont présentés :
- ◇ BENOIT TP pour un montant de 31 818,10 HT
 - ◇ COLAS pour un montant de 33 144,25 HT
- La Sté COLAS présentant un devis correspondant aux besoins de la commune les membres du Conseil Municipal ont voté par 12 voix pour et 2 abstentions pour ce prestataire.
- Vitrines panneaux d'affichage** ➡ Les intempéries de l'hiver dernier ont détruit certains panneaux de la commune devant la mairie. Après réparation de la structure en bois, Mme le Maire propose d'installer des vitrines d'affichage sur les panneaux existants Les membres du Conseil Municipal acceptent par 13 voix pour et 1 abstention le devis de la sté COMAT & VALCO pour un montant de 2 270 € HT.
- Panneaux de signalisation** ➡ Afin d'améliorer la signalisation routière et signalétique sur la commune, les membres du Conseil Municipal, par 13 voix pour et 1 abstention approuvent le devis de la Sté SIGNAUX GIROD pour un montant principal de 4 353,46 HT et un montant complémentaire de 1 317,93 HT.
- Cuisine logement école (choix devis)** ➡ Dans le cadre de la rénovation du logement communal sis 21 rue Saint Martin, il convient d'installer une cuisine avant de le proposer à la location.
- Deux devis sont présentés :
- ◇ BUT pour 1 767,60 HT
 - ◇ IXINA pour 2 161,26 HT
- Les membres du Conseil votent par 8 voix pour et 6 abstentions pour le devis BUT.
- Caméras de surveillance entrées/sorties de villages (projet)** ➡ Dans le cadre d'un plan d'action en matière de sécurité publique, Mme le Maire propose de déployer un dispositif de vidéoprotection sur la voie publique aux entrées et sorties du village.
- Le projet est accepté par 13 voix pour et 1 abstention.

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 24 JUIN 2024

Modification règlement cantine et garderie 2024/25 ➔ Les membres du Conseil Municipal, par 14 voix pour, approuvent le nouveau règlement de cantine instituant une participation financière des parents pour les enfants mangeant à la cantine et bénéficiant de conditions particulières (PAI) ainsi que des pénalités en cas de non respect des règles.

Convention centre aéré avec la commune de Courcelles les Gisors ➔ Le Conseil Municipal par 13 voix pour et une abstention décide de ne pas renouveler la convention avec la commune de Courcelles les Gisors à compter du 1er janvier 2025. Le nombre d'enfants fréquentant ce centre est trop faible par rapport au coût de fonctionnement.

La Communauté de Communes du Vexin Normand, dont fait partie Neaufles Saint-Martin, propose également un service de centre aéré.

Présentation du projet SILOGE ➔ Le Conseil Municipal, par 10 voix contre, 2 voix pour et 2 abstentions rejette le projet SILOGE concernant la construction de logements sociaux rue du Bois.

Il ne correspond pas à la demande initiale et donc aux besoins de notre commune.

Tirage au sort des 3 jurés d'assise ➔ A l'aide de la liste électorale et selon le mode de tirage au sort préconisé par la préfecture, trois noms sont tirés au sort pour l'année 2025.

**L'intégralité des comptes rendus des conseils municipaux est consultable sur le site de la Mairie et sur les panneaux d'affichage situés face à la Mairie.*

ZOOM

VISITE DE M. SIMON BABRE, PRÉFET DE L'EURE ET DE M. NICOLAS LEBAS, SOUS-PRÉFET DES ANDELYS

Monsieur le Préfet de l'Eure ainsi que Monsieur le Sous-Préfet des Andelys ont répondu à l'invitation de Madame le Maire le 22 avril dernier.



Le but de cette visite était, en premier lieu, de présenter notre commune mais surtout de faire constater la dangerosité de certains axes routiers, particulièrement les deux départementales bordant le village.

La sécurité des habitants et des biens, préoccupation première de Madame le Maire et du Conseil Municipal était au cœur des débats, et les échanges ont porté également sur l'installation de caméras entrées/sorties de village qui ont prouvé leur efficacité dans d'autres communes.

La loi EnR (énergie) a aussi été abordée, Madame le Maire confirmant la décision du Conseil Municipal de s'orienter vers le photovoltaïque et non vers l'éolien. La visite s'est poursuivie aux abords de l'école toujours pour la sécurité et au Moulin de Neaufles où Messieurs le Préfet et Sous-Préfet ont été très attentifs au discours de Monsieur Comte (expert en moulins) et Monsieur Rathier (propriétaire du moulin de Neaufles) sur l'énergie hydraulique.

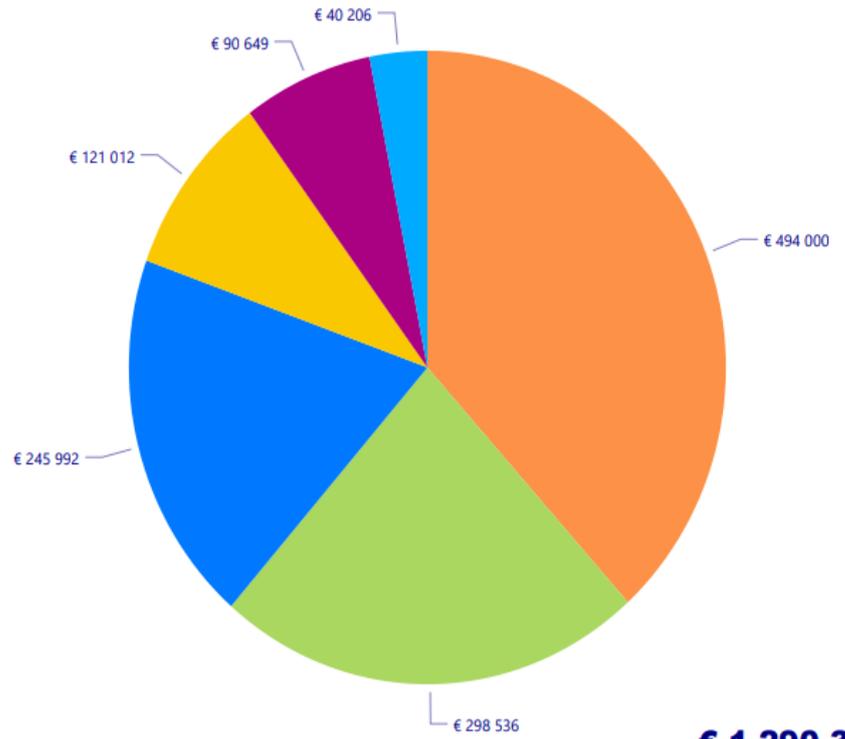


Cette visite de deux heures a été constructive, Madame le Maire et les adjoints présents ont été très sensibles aux recommandations précieuses de leurs hôtes.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Dépenses Fonctionnement

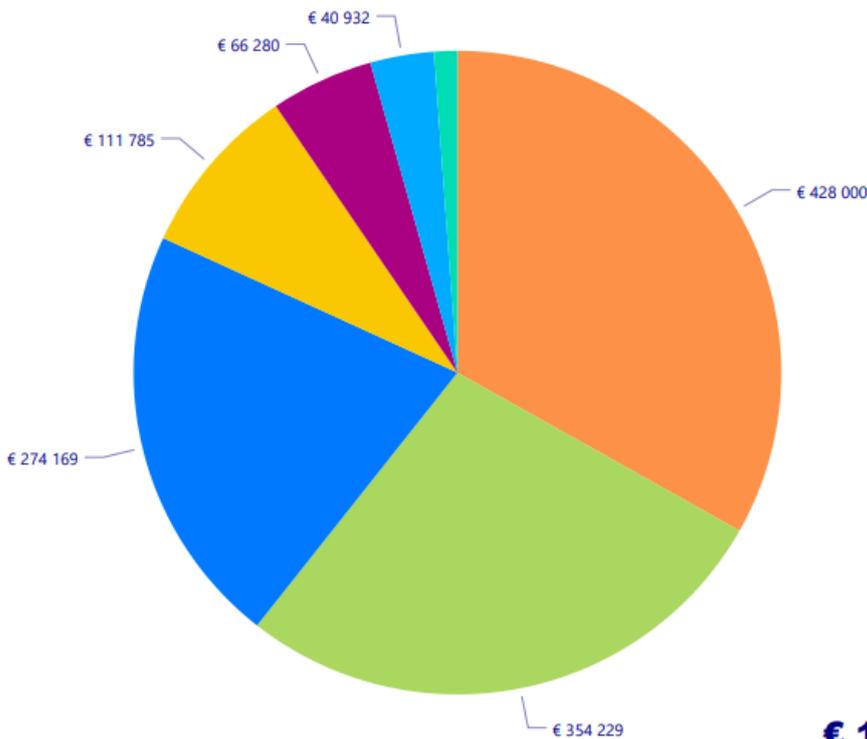
- Charges de personnel
- Energies, Fournitures Scolaires, Cantine, Assurances
- Virement à la section d'investissement
- Associations, Indemnités Elus, Cotisations retraite, CCAS...
- Charges financières & Opérations d'ordre & Dép. imprévues
- FNGIR



€ 1 290 395

Recettes Fonctionnement

- Impôts directs locaux
- Excédent fonctionnement reporté
- Dotations et participations
- Impôts et Taxes
- Produits des services du domaine et ventes diverses
- Autres produits gestion courante
- Remb. sur rémunération personnel cigac

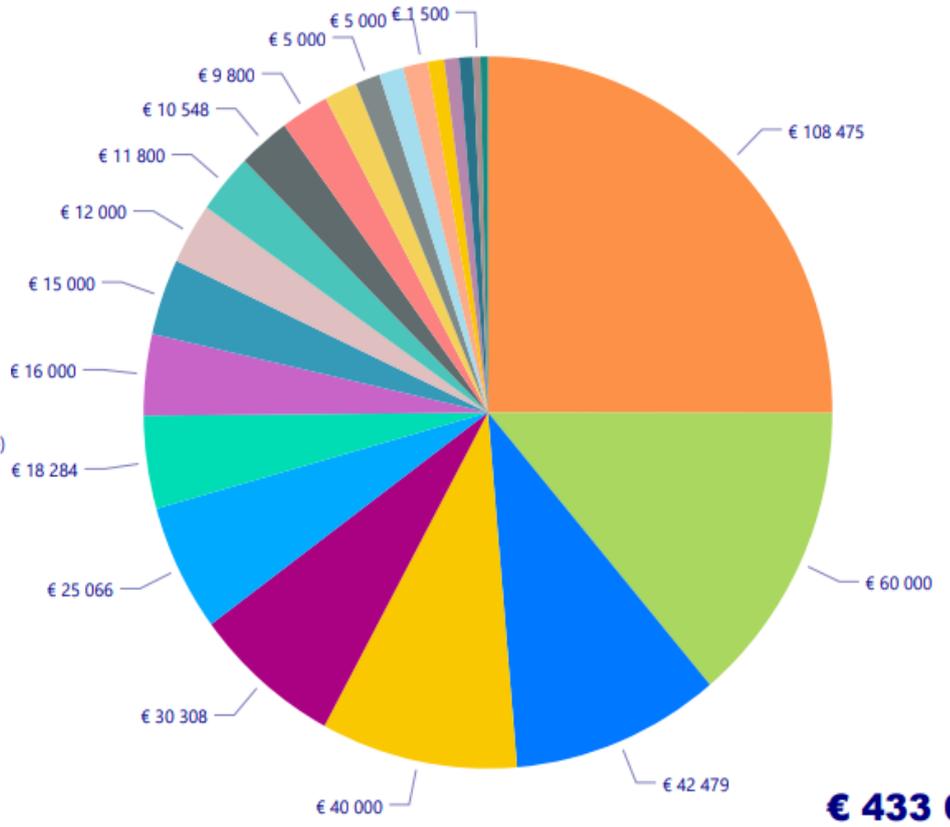


€ 1 290 395

BUDGET D'INVESTISSEMENT

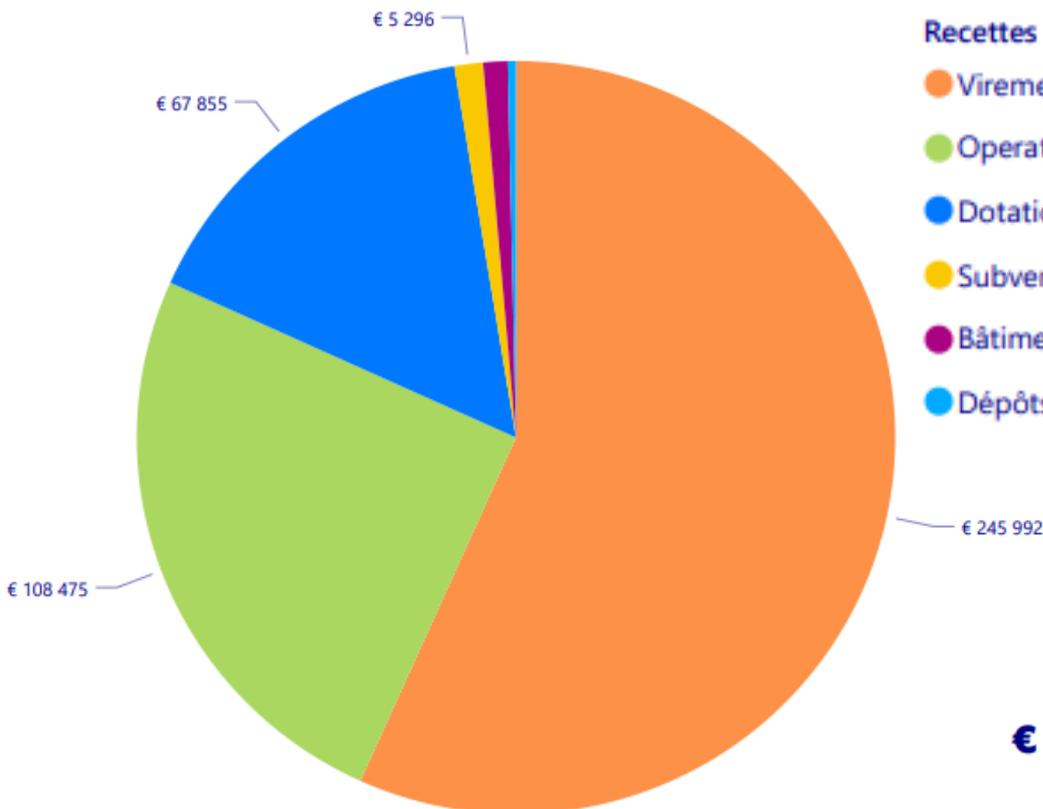
Dépenses Investissement

- Opérations Patrimoniales
- Aménagement cimetière
- Immobilisations Incorporelles
- Refection de la sente des Chantemelles
- Enfouissement des réseaux
- Huisseries batiments scolaires (report de 2023)
- Etude Travaux securisation route de Vernon
- Travaux Logement de l'école
- Ruissellement des eaux pluviales
- Etude modification PLU
- Feux recompense route de Bezu+ Barrières Ralentisseurs village
- Souffleur+remorque+debroussaillouses+ Radiateurs (place st Pierre)
- Marquages au sol & signalisations village
- Passage Eclairage public en Leds
- Caméras Village (inscription pour demandes subventions)
- Poche à eau (Incendie) + Semoir
- Toiture Eglise (inscription pour demandes subventions)
- Borne à incendie
- Nivellement Parc Nature + Arbres Ecole
- Vitrines panneaux d'affichages
- Portier/Visiophone/gache porte entrée Mairie
- Sécurisation de l'école



Recettes Investissement

- Virement à la section de Fonctionnement
- Opérations Patrimoniales
- Dotations, fonds divers et réserves
- Subventions d'investissement reçues
- Bâtiments et installations
- Dépôts et cautionnements reçus



€ 433 619

RAPPELS RÉGLEMENTAIRES

STATIONNEMENT ANARCHIQUE



Il est rappelé à chacun d'entre nous de respecter les règles du code de la route relatives au stationnement gênant. Certains se permettent de se garer n'importe où, au mépris des règles les plus élémentaires de civisme et de la vie en collectivité. Il vous est donc demandé d'éviter de vous garer devant le portail d'un voisin ou de façon à gêner l'entrée ou la sortie des véhicules, de chaque côté de la voie publique. Un véhicule mal garé peut empêcher le passage du camion des ordures ménagères ou pire : des secours.

Un autre exemple, le stationnement de véhicule aux angles de rues obstruant la visibilité des conducteurs. Voici ce que dit la loi : « *un véhicule stationnant à proximité des signaux lumineux de circulation ou des panneaux de signalisation lorsque son gabarit est susceptible de masquer cette signalisation à la vue des usagers de la voie ; Contrevenir à ces règles est sanctionné par une amende prévue pour les contraventions de 4^e classe. Si le conducteur est absent ou refuse de bouger son véhicule pour faire cesser son stationnement dangereux, l'immobilisation et la mise en fourrière peuvent être prescrites.* »

CONTAINERS

Ils doivent être sortis la veille du ramassage et rentrés dans la journée une fois la collecte effectuée. Ils ne doivent pas rester sur l'espace public ni déborder de la chaussée.

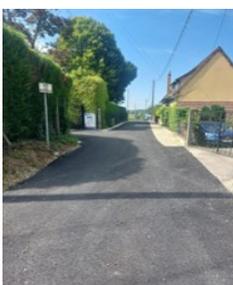
Afin de faciliter le personnel du SYGOM, merci de présenter vos containers poignée côté rue. Ils ne doivent pas rester sur l'espace public ni déborder de la chaussée.



VIE LOCALE

TRAVAUX REALISÉS

REHABILITATION VOIRIE SENTE DES CHANTEMELLES



La joie se mêle au soulagement des riverains de la Sente des Chantemelles (voie communale) qui profitent dorénavant d'une véritable voirie après des décennies d'attente..

PLANTATION D'ARBRES À L'ÉCOLE



Lors du Conseil d'Ecole du 27 juin 2023, une plantation a été demandée pour apporter de l'ombre dans l'espace récréatif. C'est chose faite, 3 arbres ont été installés. Devant les journées d'été de plus en plus chaudes, sans nul doute que leur feuillage sera apprécié des élèves dans quelques temps....

FLEURISSEMENT DE LA COMMUNE

Il aura fallu attendre les Saints de Glace pour fleurir les bacs de la commune, fraîchement installés pour certains.

C'est à l'adjointe chargée du fleurissement qu'incombait cette mission. Merci à elle pour ces jolies variétés.

Nous devons regretter toutefois le vol de plantes aussitôt installées dans la jardinière en haut de la rue du Bois. Cet acte condamnable prive les riverains pour cette période de l'année.



PANNEAUX D’AFFICHAGE



L’implantation des panneaux d’affichage de la commune a été revue pour une meilleure visibilité.

Celui de la Tuilerie est transféré à l’abribus du carrefour Tuilerie/Rue du Bois/Route de Bézu ; Celui de la rue Alexandre Laurent était très mal placé, un nouveau panneau est apposé sur le mur de la boulangerie.



Les portes des autres panneaux : cité de la Croix percée, rue Villegas et rue de la Côté Blanche ont été changées.

Le cimetière a désormais son panneau d’affichage où règlement et autres arrêtés ont trouvé leur place.

NIDS DE POULE

Courant avril, à notre demande, la Communauté de Communes qui a la compétence de la voirie communale est intervenue pour reboucher les nids de poule qui se forment régulièrement sur la chaussée.

Les trous se forment ou se reforment vite, le pôle technique de la commune est également intervenu sur certaines voies.

N’hésitez pas à contacter la mairie si vous en voyez de nouveaux.



COMPOSTEUR CIMETIÈRE



Un composteur a été installé , côté parking, pour permettre le tri sélectif des déchets du cimetière. Les visiteurs doivent veiller à les utiliser correctement.

TRAVAUX D’ENTRETIEN BÂTIMENT COMMUNAUX

Salles associatives : A la grande satisfaction des utilisateurs, les sanitaires de la salle communale utilisée par le club UNRPA et le club d’échecs, ont été rénovés.

Des radiateurs nouvelle génération ont été installés dans les 2 salles associatives de la Place St-Pierre. Ils remplacent les anciens dont la consommation énergétique n’était plus acceptable au regard du coût de l’électricité.



INSTALLATION DE BANCS DANS LES ABRIBUS

Suite de l'installation d'assises dans les abribus de la commune. Après le haut de la rue du Bois et les Bocquets, les agents communaux ont installé des bancs dans les abribus rue de la Poste et rue Alexandre Laurent. Les enfants ne s'assièrent plus à même le sol ! Les agents ont également réparé un des bancs du cimetière qui avait été détérioré.



BOÎTE À LIVRES



Les 2 boîtes à livres ont été repeintes. Si celle de la Mairie bénéficie d'une protection due à sa proximité avec les caméras de la mairie, la seconde située au Pont Noir est souvent malmenée par des personnes indélicates.

Si cela devait se reproduire, nous serions contraints d'installer cette boîte à un autre endroit, plus accueillant, de la commune.

Pour rappel : La destruction, dégradation ou détérioration de mobiliers urbains est un délit..

RÉCUPÉRATEURS D'EAU



Deux récupérateurs d'eau sont à votre disposition au cimetière.

L'un est situé côté crypte et l'autre côté sépulture des aviateurs de la Royal Air Force.

Dans une démarche environnementale et soucieux de la maîtrise de la consommation d'eau, nous vous encourageons vivement à prioriser leur utilisation.



INFORMATION DEMARCHE PARTICIPATIVE « VOISINS VIGILANTS »



Depuis plusieurs mois, la commune est victime de nombreux cambriolages, aussi, sur proposition de la gendarmerie, la municipalité souhaite mettre en place la démarche participative, dite également « voisins vigilants ». Les personnes souhaitant être référent pour leur rue, quartier, doivent se rapprocher de la mairie afin que la gendarmerie établisse le listing des Neaufléens volontaires. La gendarmerie programmera ensuite une réunion avec les référents.

Pour rappel, le référent doit faire remonter en mairie toute situation anormale constatée dans leur rue, quartier. Ensuite, la mairie se charge de transmettre ces observations à la gendarmerie.

Le dispositif de participation citoyenne s'inscrit dans une démarche de prévention de la délinquance. Il permet d'associer les habitants à la protection de leur environnement en complément de l'action de la gendarmerie nationale par une approche partenariale entre la population et les forces de sécurité de l'État.

Ce protocole donne la possibilité au maire et à la Gendarmerie de mettre en place, d'encadrer et d'évaluer un dispositif de prévention de la délinquance sous la forme d'un réseau de solidarité de voisinage structuré autour de citoyens référents, permettant d'alerter la gendarmerie nationale de tout événement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité publique.

INFORMATION RESTAURATION SCOLAIRE

Le marché restauration étant arrivé à terme, un appel d'offre a été lancé pour les prestations de cantine. Après étude des candidatures c'est le prestataire de la période précédente qui a remporté le marché pour 2 ans. Les montants proposés par les 3 candidats étant supérieurs aux tarifs appliqués en 2023/2024, les membres du Conseil Municipal ont arrêté la grille tarifaire à partir de septembre 2024 comme suit :

Enfants	3.80 €
Adultes	4.50 €
PAI**	1.90 €

** Dans le cadre d'un PAI, le tarif ne comprend que l'accueil et la surveillance de l'enfant, sans fourniture de repas.

PERMANENCE MAIRIE



En raison des congés d'été,,

◇ **L'agence postale communale sera fermée du lundi 19 août au lundi 2 septembre inclus**
Pendant cette période, les lettres recommandées et les colis seront disponibles à LA POSTE - Zone Industrielle - 7 rue Louis Braille à 27140 GISORS.

◇ **Le secrétariat de mairie sera fermé au public du lundi 12 au dimanche 25 août inclus**
En cas d'urgence, vous pourrez contacter le 06.46.24.51.68 .

Les dossiers d'urbanisme seront de nouveau réceptionnés et traités à compter du mardi 27 août prochain aux horaires d'ouverture de la mairie.

CCAS

PERSONNES VULNÉRABLES

Le CCAS de Neaufles-Saint-Martin met en place un registre nominatif afin d'identifier au mieux les personnes les plus fragiles que ce soit par leur âge, leur handicap ou leur isolement.

Le registre permet de prendre contact avec ces personnes pour s'assurer de leur situation, et en cas de nécessité, faire intervenir des services sanitaires et sociaux.

La situation de l'un de vos proches (famille, voisins...) vous inquiète du fait de son isolement ? N'hésitez pas à contacter le CCAS au **06 80 78 64 60** pour l'inscrire sur le registre.

GYM DOUCE

Les cours de gym douce reprendront le jeudi 12 septembre 2024 pour les séniors Neaufléens et Neaufléennes à partir de 60 ans et plus.

Comme l'année dernière, 2 séances seront mises en place les jeudis matins (hors vacances scolaires).

La première séance de 9h30 à 10h30 et la seconde de 10h 30 à 11h30 dans la salle des fêtes.



La participation financière de début septembre 2024 à fin juin 2025 est de 60 € par personne. Si vous rencontrez des difficultés financières vous pouvez vous rapprocher du CCAS. Le bulletin d'inscription joint à ce journal accompagné de votre règlement de 60,00 €uros par adhérent (par chèque à l'ordre du CCAS) est à remettre dans la boîte à lettres de la mairie dès que possible. Rendez-vous le 12 septembre !

Attention le nombre de places est limité.

TEMPS FORTS

CINÉMA LE 3 FÉVRIER 2024



CCAS - Des moments de détente attendus avec les films « Cocorico » et « Chasse gardée ».

REPAS NORMAND LE 9 MARS 2024



80 personnes réunies pour ce repas organisé par Neaufles Anim'

SALON DES PEINTRES DE NEAUFLES WEEK-END du 16 & 17 MARS 2024



Le thème choisi par les enfants : les jeux olympiques

Un évènement toujours appréciée des nombreux amateurs de peinture.



Les premiers visiteurs dès le vendredi soir.

CHASSE AUX ŒUFS DE PÂQUES LE 31 MARS 2024



Tous les œufs ont été trouvés !

CHORALE LE 14 AVRIL 2024



La chorale des enfants de l'école a participé aux Mosaïcales d'Etrépagny

CÉRÉMONIES COMMÉMORATIVES DU 28 AVRIL ET DU 8 MAI 2024



28 avril—Journée d'hommage national des victimes de la déportation



Les enfants étaient nombreux à la cérémonie du 8 mai, ils ont déposé les gerbes de fleurs aux monuments aux morts et au cimetière sur la tombe des aviateurs de la Royal Air Force.

Cette journée est l'occasion de transmettre aux jeunes générations les valeurs de liberté et de paix.

FOIRE À TOUT LE 12 MAI 2024



Débutée avec un temps incertain, la foire à tout a été écourtée suite à l'orage. Les exposants ont dû remballer leur stand dans la précipitation vers 16h. Les très nombreux visiteurs ont tout de même eu le temps de faire des affaires et surtout de se restaurer à la buvette de Neaufles Anim' qui n'a pas désempilé depuis tôt le matin. La Foire à tout de Neaufles retrouve le succès après les années Covid.

CINÉMA LE 15 JUIN 2024



Le succès de ce film à Neaufles n'a d'égal que le succès rencontré en France. 135 spectateurs ont pu bénéficier de la projection d' « Un p'tit truc en plus ».

L'ambiance fut un mélange de rire et d'émotion partagés.

En première partie d'après-midi, le film Blue Compagnie a été projeté pour les enfants.

KERMESSE DE L'ÉCOLE LE 22 JUIN 2024



Kermesse dynamique et sportive, puisque le thème choisi, année oblige, était les Jeux Olympiques. Nos champions se sont illustrés dans l'exercice sportif en proposant des tableaux des diverses disciplines.

Merci à Mme Miranda et à son équipe enseignante pour ce merveilleux moment.

FÊTE DU VILLAGE LES 6 et 7 JUILLET 2024



Comme chaque année, l'évènement avait commencé le samedi par la retraite aux flambeaux des enfants au rythme de la troupe SAMBA GAGE. La soirée s'est poursuivie par le spectacle de feu de SUPER CHO, fort apprécié de tous.

L' Ouest Américain s'était installé sur l'espace Michel Strohm le lendemain : chanteuses, danseurs, taureau mécanique et véhicules anciens ont ravi les visiteurs.

INFORMATION FETE NATIONALE—Le feu d'artifice a dû être annulé en raison de l'inondation du pré où sont installés les artifices. Cette décision assumée par Mme le Maire et Mme la Présidente de Neaufles Anim' en concertation avec l'artificier, n'a pas été prise de gaîté de cœur mais la sécurité du public et des artificiers n'est pas négociable. Je tenais à le préciser car des échanges émanant de réseaux sociaux ont affecté les bénévoles de Neaufles Anim'. La teneur de certains commentaires était plus que déplacée. Pour rappel : c'est grâce au dévouement des bénévoles que vous sont proposées tout au long de l'année des manifestations diverses pour tous publics. Certains bénévoles ont plus de 75 ans. Croyez moi qu'installer tous les équipements au Pont Noir pour les démonter ensuite n'a été pas une partie de plaisir.

Sonia Lacas

AGENDA

BRADERIE DU VVE DU 29 AOÛT AU 31 AOÛT 2024

COURSE D'ORIENTATION

LE 1ER SEPTEMBRE 2024

NEAUFLES ST MARTIN (27830)
Salle des Fêtes / 19, Rue St Martin

BRADERIE

Ouverte à **TOUS** !

Vente solidaire : Plus nous vendons, plus nous aidons !
Vêtements à petits prix, triés avec soin et parfois neufs !
Adultes : 1,50€ / Manteaux : 5€
Bébés / Enfants : 1€

Jeudi 29 Août : (2024)
9h30 / 17h

Vendredi 30 Août :
*** 13h / 19h ***

Samedi 31 Août :
9 h 30 / 12 h00 :
50 % sur vos achats !
(*Pas de sacs à 7€ exceptionnellement*)

IPNS

Vestiaire
de la Vallée de l'Épie

FB : vestiaire VVE 27
Association loi 1901
à but caritatif et humanitaire
Local pour les dons :
4, Route de Vernon
27830 Neaufles St Martin

3ème édition DIMANCHE 01 SEPTEMBRE

NEAUFLES-SAINT-MARTIN DÉPART DERRIÈRE LA MAIRIE

**En famille, entre amis, en solo
En marchant ou en courant**

COURSE D'ORIENTATION

Pour cette 3ème édition LA TEAM DE NEAUFLES vous invite à la Course d'orientation Inter villages dans la joie et la bonne humeur.

Jusqu'à 2 équipes en duo pour représenter votre Village.

Inscription avant le 30 Juin.
Par Mail : lemoinejerome@hotmail.fr

But du jeu :
A l'aide d'une carte, par équipe ou en solo, trouver le plus de balises possible en un temps limité
Durée : 01H00
Départ à partir de 10H

Logos : Haras de Neaufles, Centre Services, MOUV KIDS, CITROËN VAUBAN OUEST AUTO GISORS, OXYFARK, Generale d'Optique, VAUBAN GROUPE, Association La Team de Neaufles, Contact : M. Jérôme LEMOINE, 06.35.58.84.55

JOURNÉE CITOYENNE LE SAMEDI 21 SEPTEMBRE 2024



La commission Environnement vous propose une journée citoyenne le samedi 21 septembre 2024 à partir de 9h30.

L'objectif de ces journées nationales est de réaliser ou de réhabiliter ensemble un/des projet(s) afin de permettre à chaque habitant volontaire quel que soit son âge et ses aptitudes de devenir acteur pour sa collectivité. Ces journées permettent également de favoriser la rencontre et de renforcer les liens entre administrés.

Les élus, qui seront présents à ce rendez-vous, ont choisi comme chantier : repeindre les lices au lieu-dit « le Pont Noir ».

Un apéritif sera offert aux participants à la pause méridienne. Pour prolonger ce moment convivial, vous pouvez apporter votre pique-nique.

Les personnes souhaitant se joindre à cette démarche doivent s'inscrire en mairie au 02.32.55.00.04 jusqu'au 15 septembre prochain.



LE D. DAY - LA BATAILLE DE NORMANDIE



La France et particulièrement la Normandie a commémoré le 6 juin dernier, les 80 ans du D. Day. Plusieurs vétérans, encore de ce monde, ont fait le déplacement pour les commémorations en leur honneur et à celui des milliers d'alliés qui sont « tombés » sur les plages normandes, lieux du débarquement pour mettre fin à l'invasion de l'armée Allemande qui depuis le 22 juin 1940 occupe le pays.

Le débarquement de Normandie (aussi appelé D-Day ou Overlord) est l'événement qui va permettre la libération de la France. En 1944, le 6 juin et pendant le long été qui suivit, des hommes du monde entier sont venus se battre en Normandie pour vaincre le nazisme et rétablir la Liberté.

Sur les côtes françaises, les Allemands ont édifié le mur de l'atlantique en construisant 15 000 blockhaus afin d'empêcher toute aide venant de l'extérieur.

Pensée en 1943, l'opération Overlord a pour objectif d'attaquer l'occupant par surprise pour libérer une zone stratégique d'accès au littoral nord, 40 000 Allemands sont présents en Basse-Normandie. L'opération débute par le parachutage de combattants chargés de prendre le contrôle de certains points stratégiques et par le bombardement des défenses côtières allemandes. Au petit matin du 6 juin 1944, les forces alliées, Américain, Britannique et Canadien principalement, plus de 154 000 hommes, débarquent en masse sur cinq plages de Normandie (73 000 Britanniques, 59 000 Américains, 21 400 Canadiens et 177 Français appartenant au commando Kieffer).

Comme pour toute opération "top secret", des noms de code sont attribués aux lieux géographiques. Les Américains doivent partir à l'assaut de deux plages normandes. Une se situe dans le département de la Manche et s'étend entre Saint-Martin-de-Varreville et Sainte Marie du Mont, sur la côte sud-est du Cotentin.

Le nom choisi pour cette zone est Utah Beach en référence à un Etat américain. Puis vient la première plage à l'ouest du Calvados : Omaha Beach. Ce nom vient d'une ville du Nebraska.

Côté britannique, le général Montgomery baptise les secteurs britanniques. Gold Beach pour les plages à l'est d'Arromanches et Sword Beach pour la zone la plus à l'est à hauteur des communes de Colleville-sur-Orne et Ouistreham. Pour les plages du secteur canadien situées entre Gold Beach et Sword Beach, Montgomery propose Jelly Beach (qui signifie méduse en Anglais). Mais Churchill ne souhaite pas associer le mot « méduse » à un événement historique. Finalement, le lieutenant-colonel Canadien Dawnay, propose Juno qui est le prénom de sa femme, comme nom de code. C'est adopté !

Toutefois, une question centrale taraude les esprits des généraux alliés : les plages de Normandie supporteront-elles le poids des blindés, le débarquement de dizaines de milliers de soldats et des tonnes de matériel ? Il est donc décidé d'envoyer dans le plus grand secret, depuis l'Angleterre et par la mer, des militaires pour des missions nocturnes de reconnaissance sur les plages de Normandie.

Dans le cadre de l'opération Fortitude qui a pour objectif de tromper les Allemands sur le lieu du débarquement, un lieutenant australien est désigné par les autorités alliées pour incarner le général britannique Montgomery. Il s'appelle Clifton James et sa ressemblance avec l'emblématique Monty est stupéfiante.

Il doit simuler une tournée en méditerranée à quelques jours du Jour J en Normandie.

Après avoir appris en Angleterre la façon de parler de Montgomery, sa démarche, ses attitudes corporelles, il s'envole pour Gibraltar au soir du 25 mai 1944. L'idée est de faire croire aux Allemands qu'une vaste opération se prépare en direction des Balkans.

Contrairement à ce qui avait été envisagé, ce ne sont pas quatre bataillons ennemis qu'ils doivent affronter mais huit. Beaucoup de soldats ont le réflexe de plonger pour éviter les tirs mais ils sont touchés sous l'eau.

Aux alentours de 7 heures, vient la deuxième vague d'assaut. Les hommes à bord des embarcations à l'approche d'Omaha sont confiants. Au loin, l'épaisse fumée blanche ne fait aucun doute, les avions alliés sont d'une efficacité redoutable et anéantissent les défenses ennemies. Mais quand ils s'approchent du rivage, c'est la stupeur. Ce bruit assourdissant provient de l'ennemi, c'est la puissance de feu des Allemands.

Quand les soldats commencent à découvrir l'épouvantable carnage, une angoisse s'empare des combattants mais ils n'ont pas d'autre choix que de sauter pour lutter et tenter de venir en aide à leurs camarades. Dans ce chaos, des héros se révèlent et ce ne sont pas forcément ceux que l'on croit. Des soldats sont tout de même parvenus à se mettre à l'abri sur la plage. Un jeune caporal de seulement 1,65 mètre pour 56 kilos réalise six allers et retours et ramène plusieurs hommes sur le sable dans un endroit sûr.



À 8 h 30, au regard des circonstances calamiteuses, le général américain Bradley, à bord de l'USS Augusta, décide de stopper tout mouvement vers Omaha. 25 000 hommes et 4 400 véhicules doivent débarquer lors des prochaines vagues d'assaut. La crainte d'un embouteillage fatal est bien légitime. Le commandant des opérations sur Omaha réfléchit même un court instant à abandonner le secteur et envoyer les nouveaux assaillants sur Utah Beach ou sur les plages britanniques.

Mais à partir de 9 heures la situation commence à s'inverser et tourne à l'avantage des Américains.

Sur la plage d'Omaha, des chefs de régiment savent trouver les mots pour regonfler le moral des troupes. Le colonel Taylor prononce ces quelques mots devenus célèbres : « *Il n'y a que deux sortes de gars qui vont rester sur cette plage : ceux qui sont morts et ceux qui vont mourir ; alors foutons le camp d'ici en vitesse.* »

En milieu de matinée, quelques brèches étroites commencent à s'ouvrir. À la mi-journée, un message positif parvient au Commandant Bradley. Des hommes ont réussi à dépasser les plages. L'avancée est mince, quelques mètres tout au plus, mais elle est tout de même significative. En fin de journée, 30 000 hommes ont débarqué à Omaha mais le bilan humain est lourd. 1 800 soldats ont perdu la vie ou sont portés disparus et 2 300 sont blessés.

La seule plage canadienne du Jour J est Uno Beach et s'étend de Graye-sur-mer à Saint-Aubin-sur-mer. Sous commandement britannique, 14.000 soldats canadiens prennent part à l'assaut. Et parmi ces soldats canadiens, figurent les hommes du Régiment de la Chaudière, régiment canadien francophone du Débarquement. Ils arrivent en Normandie sur la plage de Bernières-sur-mer. Les habitants de la côte n'en reviennent pas de rencontrer des libérateurs qui parlent la même langue qu'eux. Côté soldats canadiens, pour beaucoup c'est une émotion particulière, la France est la terre de leurs ancêtres, celles et ceux qui fondèrent la Nouvelle-France en Amérique du Nord à partir du XVI^{ème} siècle.

Comme il y eut trois phases de débarquement (par air, par mer et les bombardements aériens et navals), il y a également eu trois phases dans la Bataille de Normandie. Le mois de juin est consacré à la prise de Cherbourg. En juillet, on libère Caen, Saint-Lô et on avance vers Avranches. Et le mois d'août verra la fin de la bataille avec l'encercllement des 5^{ème} et 7^{ème} armées allemandes dans la « poche de Falaise -Chambois ». Quand les Canadiens s'emparent de Falaise, le 17 août, il leur reste à fermer la poche avec les Polonais de la 1^{ère} division blindée et les Américains à l'est d'Argentan. À Chambois, c'est un véritable « couloir de la mort ». Le 21 août, la défaite allemande en Normandie est scellée. « C'est une des plus grandes tueries de la guerre » dira Eisenhower à propos de cette poche. C'est ainsi que la Bataille de Normandie s'achève, après des affrontements très meurtriers pour chacun des deux camps. Il faut à présent libérer la capitale et le reste de l'Europe...



Pour la population Normande l'été 1944 a été terrible, elle se trouve prise au beau milieu d'une gigantesque bataille. Au plus fort des affrontements, dans le courant du mois de juillet, plus de deux millions de soldats se font face (deux fois plus qu'il n'y avait d'habitants dans le Calvados et la Manche). Les victimes civiles sont nombreuses, plus de 20 000 ; pour échapper aux bombes, on se réfugie dans les caves, les carrières, dans des tranchées... On prend le chemin de l'exode, sur des routes devenues dangereuses en raison des mitraillages

aériens. La Bataille de Normandie dure près de trois mois, c'est-à-dire beaucoup plus longtemps que ne l'avaient prévu les stratèges alliés. La libération des communes ne se fait que lentement et progressivement. Les Normands découvrent ces soldats libérateurs qu'ils attendaient depuis si longtemps. Mais les combats et les bombardements ont fait trop de ruines et de deuils pour vivre cette libération sans retenue. En raison de la durée de la Bataille de Normandie, de nombreuses communes, éloignées du littoral, ont dû attendre longtemps l'arrivée des troupes. La libération totale du département de la Manche n'intervint que le 15 août. A compter du 21 août, le département de l'Orne est libéré. Pour le Calvados, la dernière commune à recouvrer sa liberté est Honfleur le 25 août. Les villes de Vernon et Rouen seront libérées fin août, Dieppe le 1er septembre et le Havre le 12 septembre 1944.

Neaufles Saint-Martin a également eu ses héros de guerre, Jules et Olga Villégas, Sylvain Sénécaux et Irénée Lecercle, Alexandre et Antonine Laurent, Georges Darling, membres de la résistance Française. Ils ont contribué, par leurs actes héroïques à combattre l'occupant, certains d'entre eux y ont perdu la vie.



Un événement malheureux est venu s'ajouter lors de cette guerre, 3 aviateurs de la Royal Air Force. Arthur Courtney Barrett, John Miller et Ronald Charles Collings, qui survolaient la région sont morts après le crash de leur avion, entre notre commune et celle de Bézu Saint-Eloi. Ils sont enterrés au cimetière communal et nous les honorons chaque année lors des cérémonies officielles comme nous le faisons pour les *enfants du pays* morts pendant les conflits de la première et seconde guerre.



N'oublions jamais que des jeunes gens sont venus défendre notre liberté au péril de leur vie : Britanniques, Américains, Canadiens, Polonais, Belges, Luxembourgeois, Australiens, Néozélandais, Norvégiens, Danois, Tchécoslovaques, Néerlandais et Sud-africains.



N'oublions pas de transmettre ce devoir de mémoire comme nos parents nous l'ont transmis.
N'oublions surtout pas que l'amitié et le respect entre pays est le seul garant de paix !





Où vas-tu Hérisson ?

Voici donc encore un sympathique animal de nos campagnes qui excite l'intérêt de beaucoup et parfois leur inquiétude.

Faisons d'abord connaissance : techniquement, c'est un mammifère insectivore appartenant à la sous-famille des érinacéidés , plus prosaïquement c'est une boule de piquants de 0.5 à 1 kg adulte, qui vit dans les bois defeuillés, les haies, les lisières, les talus et... Dans nos jardins.

Chez vous, il va s'abriter sous un tas de feuilles, un bûcher et il va y passer la journée car c'est un nocturne qui ne part à l'aventure qu'à la tombée de la nuit. Vous aurez peut être alors la chance de le voir marcher le museau baissé en quête de sa pitance quotidienne.

Ce n'est pas un sédentaire forcené et bien que vous cherchiez souvent à le fixer chez vous, il va aller plus loin chercher un abri ou un autre secteur de chasse.

Il vit de 7 à 10 ans. A la sortie d'hibernation, vers la fin avril chez nous il s'active à la recherche d'une femelle. La maturité sexuelle est atteinte entre 10 et 12 mois et la reproduction dure d'avril à septembre. La durée de gestation est de 35 à 40 jours avec des portées de 2 à 7 « choses roses » aveugles recouvertes au bout de deux ou trois jours de petits piquants blancs qui se pigmentent progressivement. La mère s'en occupe jusqu'à la fin de l'allaitement c'est-à-dire de 5 à 6 semaines. C'est un petit très vulnérable que l'on appelle *Dieu sait pourquoi* : un Choupiisson. Attention, si la mère est dérangée au début des naissances elle est capable de faire preuve de cannibalisme et dévorer ses petits

Le hérisson ne vit ni en couple ni en famille, il reste indépendant toute sa vie.

On considère ce sympathique animal comme un auxiliaire remarquable du jardinier car il lutte avec lui contre les nombreux parasites des cultures maraichères étant très omnivore : insectes, larves, limaces, escargots, tout lui est bon.

Si vous voulez l'attacher à votre jardin, vous pouvez lui proposer des croquettes pour chats et de l'eau fraîche mais si vous trouvez un bébé, c'est plus délicat et souvent voué à l'échec. D'abord il faut le réchauffer puis l'hydrater avec de l'eau sucrée (jamais de lait de vache), nourrissez le avec des laits spéciaux pour chaton, au début, puis plus tard s'il survit présentez lui de la pâtée pour chaton.

Le hérisson est une espèce protégée... On pourrait dire bien mal et sa disparition totale semble programmée car selon les chiffres donnés par des pétitionnaires du collectif « Sauvons les hérissons », là où dans les campagnes on comptait 100 hérissons il n'en resterait que... 3. En cause l'artificialisation des milieux naturels (déboisement destruction des haies...), l'intensification des pratiques agricoles et la contamination des écosystèmes (pesticides, tue limaces etc...).

En 1950, on comptait 2 tonnes de vers de terre à 1 hectare aujourd'hui à peine 200 kg.

Mais qui s'intéresse à notre gentil petit hérisson ??

SORTIE AU MÉMORIAL DE CAEN

Le Mémorial de Caen est un musée consacré à l'histoire du XX^{ème} siècle et à la paix. Il est labellisé « musée de France » et fait partie de l'International Network of Museums for Peace.

En 2002, cet espace s'est agrandi avec l'ouverture d'une nouvelle aile principalement consacrée à la guerre froide. Les deux parcours muséographiques réunis couvrent les années de 1919 à 1989, du traité de Versailles à la chute du mur de Berlin.

En 2009 et 2010, le Mémorial a rénové ses parcours en ouvrant quatre nouveaux espaces de visite : Guerre mondiale, Guerre totale, Le Débarquement et la Bataille de Normandie et Berlin au cœur de la guerre froide. Depuis 2006, le musée est en constante mutation, chaque année ses parcours permanents sont modifiés.

Il porte également un regard sur l'actualité du monde, y sont régulièrement organisés des événements publics : conférences, rencontres, colloques, expositions temporaires ou encore concours de plaidoiries pour la défense des droits de l'homme.

Distance de Neaufles : 180 kms -

Horaires : Du lundi au dimanche : 9h00 à 19h00



Tarif adulte	19.80 €
Tarif enfant	17.50 €
Pass Famille	
2 adultes et au moins 1 enfant de 10 à 18 ans ou un adulte et deux enfants de 10 à 18 ans.	51.00 €
Tarif étudiant	5.00 €
Tarif sénior	17.50 €

RECETTE - SALADE NORMANDE

Ingrédients pour 4 personnes :

1 camembert	2 Pommes Granny Smith
20 cerneaux de noix	2 cuillères à soupe de vinaigre de cidre
100G de roquette	8 cuillères à soupe d'huile de noix
100G pousses d'épinard	Sel & poivre

Epluchez les pommes, épépinez-les et coupez-les en fines lamelles. Réservez. Coupez le camembert en morceaux. Dans un saladier, émulsionnez l'huile de noix et le vinaigre. Salez et poivrez. Ajoutez la roquette et les pousses d'épinard, mélangez. Ajoutez les lamelles de pommes, les morceaux de camembert et les cerneaux de noix. Mélangez le tout et servez.

Astuces : pour une salade plus gourmande, vous pouvez également ajouter à la préparation de l'andouille de Vire. Coupez 300G d'andouille de vire en petits dés et ajoutez-les dans la salade.





REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Envoyé en préfecture le 19/07/2024
Reçu en préfecture le 19/07/2024
Publié le
ID : 027-212704266-20240718-462024-AU

ARRÊTE DU MAIRE PERMANENT N°48

Règlementation de la propreté et l'entretien des espaces publics annule et remplace l'arrêté n°47

Le Maire de NEAUFLES SAINT MARTIN,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2122-28 L.2212.2 ;
Vu le Code de la voirie routière et notamment les articles L.116-2 et R116-2 ;
Vu le Code Pénal et notamment l'article R610-5 ;
Vu le règlement sanitaire départemental de l'Eure en date du 13 mai 1980 ;

Considérant que l'entretien des voies publiques est nécessaire pour maintenir la commune dans un état constant de propreté et d'hygiène ;

Considérant que les mesures prises par les collectivités ne peuvent donner des résultats satisfaisants qu'avec le civisme et le concours des habitants auxquels des obligations sont imposées dans l'intérêt de tous ;

Considérant que la propreté de la commune est l'affaire de tous et qu'il y a lieu de solliciter la participation à l'effort collectif de propreté de chacun : Propriétaires, locataires, usagers qui y travaillent et/ou y circulent ;

Considérant la nécessité de réglementer tant dans un souci d'hygiène publique que de sécurité des usagers de la voie publique, la propreté sur l'ensemble du territoire communal ;

ARRÊTE

Article 1er : Entretien des trottoirs, des caniveaux et en pied de mur en toute saison :

Ces règles sont applicables au droit des façades, aux clôtures des riverains même s'il n'y a pas de construction :

- Pour les trottoirs sur toute leur largeur
- S'il n'existe pas de trottoir sur un espace de 1m de largeur.

En toute saison, les propriétaires et locataires sont tenus de balayer les fleurs, feuilles, fruits provenant d'arbres à proximité plus ou moins immédiate sur les trottoirs ou banquette jusqu'au caniveau en veillant à ne pas obstruer les regards d'eaux pluviales.

1 - Balayage

La commue organise le nettoyage régulier de l'espace public. En complément de ces actions, la propreté des trottoirs ou espaces verts aux droits de mur incombe aux propriétaires, locataires, ainsi que les occupants à titre commercial de l'espace public.

Ils sont tenus d'assurer le nettoyage des trottoirs ou des accotements aux droits de leur façade en toute saison. Les balayures et les feuilles mortes (surtout à l'automne) ne doivent en aucun cas être jetées sur la voie publique ni dans les avaloirs des eaux pluviales. Les professionnels qui interviennent sur la commune doivent nettoyer à l'issue de leur activité quotidienne.

2 – Désherbage/tonte

La commune organise le désherbage des caniveaux ainsi que la tonte des espaces verts communaux. En complément de ces actions, le désherbage des trottoirs incombe aux propriétaires et locataires. Ils sont tenus de désherber au pied des murs, au droit des façades et en limite de propriété.

Dans le but d'embellir la commune, les habitants peuvent fleurir ou végétaliser leurs pieds de mur à condition que ce soit entretenu et que cela ne gêne pas le passage des piétons ou véhicules. Les herbes coupées, binées ou arrachées ne doivent en cas être jetées sur la voie publique ni dans les avaloirs des eaux pluviales.

3 - Neige ou verglas

En cas de neige ou de verglas, il appartient à chaque riverain d'assurer la sécurité de leur passage sur le trottoir, le long de sa propriété ou à défaut de trottoir sur une largeur de 1m au moins.

La neige peut être stockée en tas sur le trottoir ou accotement de manière à ne pas gêner le passage.

Article 2 : Nettoiement des rues

Le nettoiement des rues ou parties de rues salies par des véhicules professionnels doit être effectué immédiatement par les responsables de ces dégradations. A défaut, le nettoiement sera réalisé d'office à leurs frais et sans préjudice des poursuites encourues.

Article 3 : Déjections canines

Il est interdit de laisser des déjections canines sur les voies publiques (trottoirs, espaces verts et aires de jeux) et ce par mesure d'hygiène.

Les propriétaires doivent se munir de tous les moyens à leur convenance pour ramasser immédiatement les déjections canines.

Il est demandé aux propriétaires d'animaux de veiller scrupuleusement à cette réglementation.

Article 4 : Tailles des haies et arbres

Les riverains sont tenus d'élaguer les arbres, arbustes et haies en bordure des voies publiques et privées y compris en bordure des chemins communaux, afin de permettre :

- Le passage des piétons sans aucune gêne ;
- La bonne visibilité des panneaux routiers, plaques de rues, etc....
- Les végétaux doivent respecter la limite séparative de propriété avec le domaine public entre le sol et une hauteur de 1m80 maximum.

Le dégagement de la visibilité est indispensable à savoir à l'approche d'un carrefour ou d'un virage. À défaut d'entretien et d'élagage nécessaires par les propriétaires ou occupants, il peut y être pourvu d'office par la commune après mise en demeure non suivie d'effets, aux frais des propriétaires ou occupants.

Article 5 : Responsabilité

En cas de non-respect des dispositions du présent arrêté, la responsabilité du propriétaire, locataire ou personnes circulant sur la commune pourrait être engagée.

Article 6 : Pour les personnes qui auraient des difficultés ou l'impossibilité d'assurer l'entretien, elles devront se rapprocher de la Mairie au 02.32.55.00.04 aux heures d'ouverture ou au 06.46.24.51.68 en dehors de ces heures.

Article 7 : Ces mesures annulent et remplacent toutes dispositions prises antérieurement. Elles sont applicables dès la publication du présent arrêté.

Article 8 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de Neaufles-Saint-Martin.

Article 9 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen (53, avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN) dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application « Télérecours Citoyens » accessible via la plateforme www.telerecours.fr ;

Article 10 : Ampliation sera adressée :

- GENDARMERIE - 10 rue de la Libération - 27140 GISORS
- Communauté de Communes du Vexin Normand - Service Transports et Service Voiries - 5 rue Albert Leroy - 27140 GISORS.
- Préfecture de l'Eure - Boulevard Georges Chauvin - 27000 EVREUX
- CASERNE POMPIERS, rue de l'Arsenal des Pompiers, 27140 Gisors

Fait à Neaufles-Saint-Martin, le 18 juillet 2024

Le Maire,
Sonia LACA



P U B L I C I T É S

SOS PLOMBERIE

06 21 67 14 24

Divers Travaux de Plomberie

- Dépannage plomberie
- Modification réseaux sanitaire et gaz
- Remplacement ballon d'eau chaude



Neaufles-Saint-Martin

Eric ESTEVEZ

Votre plombier à votre service !

Vous êtes artisan, commerçant, profession libérale et souhaitez apparaître dans le journal communal, rapprochez vous de la mairie.

N U M É R O S U T I L E S

Mairie - 02 32 55 00 04

Samu 15 – Pompiers 18 - Gendarmerie 17

Hôpital de Gisors – 02 32 27 76 76

Numéro d'urgence européen - 112

Enfance maltraitée - 119

Service d'urgence aux malentendants – 114

Violences conjugales - 3919

Pharmacie de garde - 3237